

224C1583
FR0011027135-FS0654

10 septembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PATRIMOINE ET COMMERCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 septembre 2024, la société anonyme Prédica¹ (16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 septembre 2024, le seuil de 20% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 3 091 338 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 6 182 676 droits de vote, soit 19,35% du capital et 23,89% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société PATRIMOINE ET COMMERCE.

¹ Contrôlée par la société Crédit Agricole SA.

² Sur la base d'un capital composé de 15 972 458 actions représentant 25 883 851 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.